

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 3

Absents : 3

Date de convocation : 6 septembre 2022

Date d'affichage : 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) – POIROT Marie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Étaient absents excusés : GRANGE Guy – CLAPPIER Pascal – GRANGE Christian

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-09-094

Objet : Travaux de restructuration du Centre Culturel – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle le projet de rénovation du hall du cinéma, associé aux travaux de mise en accessibilité du bâtiment. Une procédure de mise en concurrence (appel d'offres ouvert) a donc été initiée, avec une publication sur le site marchepublics.info le 8 juillet 2022 ainsi que dans le journal d'annonces légales, La Vie Nouvelle.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 août à 16 heures.

Après vous avoir précisé que ce marché formalisé passé en application de l'article R 2124-2 du code de la commande publique est décomposé en douze lots :

- Lot 1 : Désamiantage déplombage
- Lot 2 : Démolition maçonnerie
- Lot 3 : Charpente bois couverture
- Lot 4 : Menuiseries extérieures
- Lot 5 : Charpente métallique serrurerie
- Lot 6 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 7 : Cloisons doublages faux plafonds
- Lot 8 : Revêtement de sols faïences
- Lot 9 : Peintures extérieures et intérieures

- Lot 10 : Ascenseur
- Lot 11 : Plomberie VMC
- Lot 12 : Electricité

Je vous rappelle les critères de classement des offres énoncés dans le règlement de la consultation avec leur pondération respective : d'une part, le prix des prestations (40 %) et d'autre part, la valeur technique (60 %). Le critère prix des prestations est basé sur le DPGF (décomposition du prix global forfaitaire). Le critère valeur technique est apprécié à l'aide du mémoire technique.

Sur la totalité des lots en présence, six lots ont été pourvus ; les offres régulières, acceptables et appropriées pour cinq de ces six lots, ont été classées par ordre décroissant par le maître d'œuvre en appliquant les critères d'attribution, ainsi qu'il suit :

Lot 1

OFFRE DE BASE	BARLIER			
	Note pond / MT :			
	58,00			
	Note pond / PRIX :			
	40,00			
	98,00			
Classement :	1			
La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de BARLIER pour le montant global et forfaitaire de 13 560,60 € HT.				

Lot 2

OFFRE DE BASE	TP MANNO	LACROIX		
	Note pond / MT :	Note pond / MT :		
	60,00	60,00		
	Note pond / PRIX :	Note pond / PRIX :		
	40,00	32,30		
	100,00	92,30		
Classement :	1	2		
La maîtrise d'œuvre propose de retenir l'offre de TP MANNO pour le montant global et forfaitaire de 68 334,08 € HT.				

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le 15/09/2022

ID : 073-217303064-20220913-22_09_094-DE



Lot 3

OFFRE DE BASE	0		
Note pond / MT :			
60,00			
Note pond / PRX :			
40,00			
	100,00		
Classement :	1		

La maîtrise d'oeuvre propose de retenir l'offre de LGO pour le montant global et forfaitaire de 10 109,00 € HT.

Lot 7

OFFRE DE BASE	ROCCHIETTI	SONZOGNI			
Note pond / MT :		Note pond / MT :			
59,00		60,00			
Note pond / PRX :		Note pond / PRX :			
40,00		24,34			
	99,00	84,34			
Classement :	1	2			

La maîtrise d'oeuvre propose de retenir l'offre de la société ROCCHIETTI
offre de base pour le montant global et forfaitaire de 4 936,70 € HT.

pour son

Lot 9

OFFRE DE BASE	ROCCHIETTI	SONZOGNI			
Note pond / MT :		Note pond / MT :			
59,00		60,00			
Note pond / PRX :		Note pond / PRX :			
40,00		24,33			
	99,00	84,63			
Classement :	1	2			

La maîtrise d'oeuvre propose de retenir l'offre de la société ROCCHIETTI pour son offre de base pour le montant global et forfaitaire de 10 993,80 € HT.

Lot 12

OFFRE DE BASE	DOMPIER JEAN et FILS	
Note pond / MT :		
59,00		
Note pond / PRX :		
40,00		
Note totale :		
99,00		
Classement :	1	

La maîtrise d'oeuvre propose de discuter avec l'entreprise DOMPIER JEAN et FILS sur la base de son offre négociée de 24 500,53€.

Sur la base de ce classement, la commission d'appel d'offres, a décidé d'attribuer les différents lots composant le marché de travaux de restructuration du centre culturel aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse de la façon suivante :

- Lot 1 : entreprise BARLIER
- Lot 2 : entreprise TP MANNO
- Lot 3 : entreprise LGO
- Lot 7 : entreprise ROCHIETTI
- Lot 9 : entreprise ROCHIETTI

Pour le lot 12, le Maître d'œuvre est chargé d'une négociation avec l'entreprise Dompnier ; par ailleurs, les lots 4, 5, 6, 8, 10 et 11, non pourvus sont déclarés infructueux, le maître d'œuvre a entrepris de relancer une consultation informelle.

En conséquence, une fois tous les lots pourvus, il sera demandé aux entreprises de recaler le planning de travaux au printemps 2023 ; cependant, les travaux de désamiantage seront entrepris, eux courant des mois d'octobre et novembre 2022.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 1^{er} septembre 2022,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- de prendre acte des marchés de travaux de restructuration du centre culturel, attribué par la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :
 - Lot 1 à l'entreprise BARLIER domiciliée à 77860 COUILLY PONT AUX DAMES
 - Lot 2 à l'entreprise TP MANNO domiciliée à 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
 - Lot 3 à l'entreprise LGO domiciliée à 73130 LA CHAMBRE
 - Lot 7 l'entreprise ROCHETTI domiciliée à 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
 - Lot 9 à l'entreprise ROCHETTI domiciliée à 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces cinq marchés publics de travaux.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 15/09/22

Publication : 15/09/22

Valloire, le 15/09/22

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

